



Établir un lien entre
producteurs et programmes

Rapport annuel 2008-2009

Table des matières

2	Introduction
3	Programmes
4	Message du président
5	Gouvernance
8	Message du directeur général
9	Rétrospective de l'année
22	Regard vers l'avenir
23	Faits saillants financiers
25	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
27	États financiers
30	Notes afférentes aux états financiers





Notre vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Introduction

UN SECTEUR AGRICOLE FORT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO. IL DONNE ACCÈS À DES ALIMENTS SAINS ET NUTRITIFS, CRÉE DES EMPLOIS ET CONTRIBUE À FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ONTARIENS.



En tant qu'organisme du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), Agricorp est profondément engagé à renforcer le secteur agroalimentaire de la province. En liaison étroite avec ses partenaires de l'industrie, Agricorp contribue à l'essor d'une industrie agricole solide et durable grâce à l'exécution de programmes de gestion des risques de l'entreprise qui appuient les priorités du gouvernement dans ce champ d'activité.

Agricorp est également engagé à assurer la prestation de ses services avec une intégrité sans faille; cet engagement a été observé par ses clients, comme le démontrent les résultats du sondage annuel sur la satisfaction des clients.

Outre les deux programmes principaux, soit Agri-stabilité et l'Assurance-production, Agricorp assure notamment l'exécution du programme ontarien de gestion des risques à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux (PGR), du programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV) ainsi que du programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA).

Durant l'exercice 2008-2009, Agricorp a versé 320 millions de dollars en indemnités par la remise de 27 000 chèques.

Par l'entremise de son plan stratégique triennal, l'organisme présente les initiatives qui ont été conçues afin d'améliorer continuellement ses processus et méthodes d'exécution de services. Agricorp a pour objectif d'offrir un excellent service à la clientèle qui soit prévisible et uniforme tout en continuant de gagner la confiance des personnes qu'il dessert – les producteurs agricoles ontariens.

Le présent rapport annuel décrit en détail les progrès réalisés par Agricorp dans ces secteurs d'importance.

Mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes. Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort. Notre préoccupation centrale consiste à offrir des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité. Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Nos ressources humaines sont à la base de notre succès. La collaboration et l'amélioration continue canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous veillons à rendre compte publiquement. Grâce à notre façon prudente de dépenser les fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Programmes

Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes de soutien pour les secteurs agricole, alimentaire et rural de l'Ontario. Les programmes de soutien aux exploitations agricoles comprennent les grands programmes fédéraux-provinciaux comme Agri-stabilité (anciennement le Programme

canadien de stabilisation du revenu agricole – PCSRA), l'Assurance-production, ainsi que des initiatives qui ciblent des besoins provinciaux spécifiques comme le Programme de gestion des risques et le Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV).



Programme principaux :

Agri-stabilité (anciennement PCSRA)

Assurance-production

Programme ontarien de gestion des risques à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux

Autres programmes :

Veillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.agricorp.com

Message du président



Agricorp reconnaît l'importance de la transparence et de l'imputabilité publique. Agricorp respecte un calendrier de vérification interne et de vérification des programmes rigoureux et il se soumet en moyenne à neuf vérifications par année. Une telle démarche est prévisible en raison d'un budget d'exploitation annuel de 47 millions de dollars et du versement de plus de 320 millions de dollars en paiements aux producteurs. En tant qu'organisme gouvernemental, nous accueillons favorablement ces vérifications. Elles offrent l'occasion de démontrer notre travail et de déterminer les possibilités d'amélioration.

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'une de ces vérifications consistait en la vérification de l'optimisation des ressources qui a été menée par le vérificateur général de l'Ontario à la demande de la ministre. Le vérificateur a procédé à une analyse exhaustive des données, ce qui nous a permis d'examiner notre rendement et de dégager les priorités en matière d'amélioration. Il était également bon d'entendre, après la publication du rapport du vérificateur général, que l'honorable Leona Dombrowsky, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, a confirmé Agricorp dans sa position de fournisseur de choix.

Nous avons renouvelé notre engagement envers le service à la clientèle et l'exécution efficace de services, et, comme il est possible de le constater à la lecture du rapport annuel, les clients voient déjà une différence. Selon le sondage 2009 sur la satisfaction de la clientèle, une proportion de 83 % des répondants a indiqué qu'Agricorp est aussi bon, sinon meilleur que les autres entreprises agricoles. Nous savons qu'il nous reste encore du travail à accomplir. Nous comprenons que l'agriculture est un secteur d'activité très important – elle alimente littéralement l'économie. De plus, Agricorp effectue un travail important en ce qu'il appuie à la fois le secteur agricole et le gouvernement. Je sais que nous sommes sur la bonne voie.

J'aimerais remercier la ministre Dombrowsky et le personnel du ministère pour leur soutien continu. À titre de président suppléant du conseil d'administration d'Agricorp, je sais que cette année a été une année importante. J'ai eu la chance d'avoir travaillé avec mes collègues du conseil d'administration et je les remercie de leur dévouement envers Agricorp, la fonction publique et le secteur agricole de l'Ontario. Enfin, j'aimerais reconnaître la valeur des efforts déployés par l'ensemble du personnel et de la direction d'Agricorp qui ont pour résultat une organisation qui ne cesse de s'améliorer, et ce, dans le contexte d'une année remplie de défis.

David Epp
Président suppléant

Gouvernance

Agricorp est un organisme opérationnel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Agricorp a été créé en 1997 en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp*.

L'organisme est régi par un conseil d'administration qui est responsable de son administration. Le conseil d'administration oriente également les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Agricorp.

À présent, un protocole d'entente entre Agricorp et le MAAARO établit les arrangements en matière de finance, d'opérations, de vérification et d'établissement des rapports pour chaque organisation.

Le protocole d'entente énumère également les principes guidant les relations de l'organisation, les comptes que doivent rendre chaque partie et les rôles et les responsabilités des acteurs clés comme la ministre, le sous-ministre et le président du conseil d'administration d'Agricorp dans l'exploitation de l'organisme.

Indépendance du conseil d'administration

Les lignes directrices de gouvernance ainsi que les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration sont décrits dans les règlements administratifs du Conseil d'administration. Les règles de gouvernance présentent clairement les responsabilités du conseil dans les six secteurs suivants :

- Surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme
- Planification stratégique
- Gestion des risques et contrôle interne
- Conduite légale et éthique
- Orientation, formation continue et évaluation des administrateurs
- Liaison des activités avec le MAAARO

En outre, les rôles du directeur général d'Agricorp et du président du conseil d'administration sont séparés et distincts, ce qui est conforme avec les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance, et chaque réunion du conseil

d'administration comprend une séance à huis clos pour la tenue de discussions réunissant uniquement les membres du conseil.

Capacité et rendement du conseil d'administration

Le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement collectif grâce à un processus structuré d'autoévaluation qui est animé par un consultant externe. De plus, le comité passe en revue ses compétences collectives et communique les lacunes à combler à la ministre. Non seulement cela permet de préciser le processus de nomination, mais également de répondre aux besoins futurs du comité en matière de formation et à la nécessité de faire appel à des experts-conseils externes sur des questions techniques précises.

Orientation et formation des membres du conseil d'administration

Après sa nomination au conseil d'administration, chaque membre reçoit une orientation détaillée et rencontre les autres membres du conseil d'administration ainsi que les membres de la haute direction afin de comprendre les rouages de l'organisation. Pour mieux comprendre les affaires d'Agricorp et les enjeux actuels auxquels l'organisation est confrontée, les membres du conseil d'administration participant régulièrement à des séances de formation. Au cours de l'exercice 2008-2009, les administrateurs ont participé à des séances de formation afin d'améliorer leur littératie financière et leurs connaissances en matière de gestion des risques de l'entreprise.

Code de déontologie et d'éthique professionnelle

Le Code de déontologie et d'éthique professionnelle d'Agricorp établit les normes en matière de



comportement éthique et de responsabilités attendues de son conseil d'administration et des employés dans l'exécution quotidienne de leurs fonctions. Chaque année, tous les représentants d'Agricorp, y compris les membres du conseil d'administration, les membres de la direction ainsi que les employés permanents, contractuels et les employés à temps partiel doivent signer une déclaration relative au Code de déontologie et de déclaration de conflits d'intérêts afin d'assurer qu'ils comprennent ces normes et y adhèrent.

Pour s'assurer du respect du Code de déontologie et s'assurer que tous les conflits d'intérêt sont signalés et résolus de manière appropriée, l'agent chargé de l'observation des normes d'Agricorp procède annuellement à l'examen de toutes les demandes de participation aux programmes des membres du conseil d'administration et de dix pour cent des demandes de participation provenant du personnel d'Agricorp.

Durant l'exercice 2008-2009, Agricorp a pris des dispositions d'aligner ses dispositions en matière de conflit d'intérêt sur celles de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. En conséquence, des dispositions pour le personnel participant à des activités extérieures et à des activités politiques, ainsi que des règles plus strictes sur l'acceptation de cadeaux et sur le traitement de membres de la famille dans le cours des affaires, ont été introduites.

Le Code de déontologie d'Agricorp est disponible sur son site Web, à l'intention du public, à l'adresse <http://agricorp.com/fr-ca/about/ethics.asp>

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Les administrateurs siègent pour un mandat de trois ans et les mandats peuvent être renouvelés. Les membres du conseil ont une expérience variée afin d'offrir un large éventail de perspectives et une surveillance adéquate des activités de l'organisation.

Le conseil d'administration et ses comités se réunissent sur une base trimestrielle. En outre, une rencontre de planification stratégique annuelle a lieu au cours de laquelle le conseil passe en revue les

activités de gouvernance et détermine les améliorations à apporter à celles-ci et engage le processus de planification stratégique pour s'assurer qu'Agricorp ne dévie pas de son cap. Depuis le 31 mars 2009, le conseil d'administration est formé de sept membres.



Comité des finances et de la vérification

Le conseil d'administration d'Agricorp a un comité des finances et de la vérification dont le mandat est de surveiller la gestion financière d'Agricorp et de donner des conseils à cet égard, notamment :

- En assumant un rôle de contrôleur, en supervisant la gouvernance d'Agricorp et en faisant rapport, si nécessaire, au conseil d'administration;
- En communiquant les besoins commerciaux, les attentes et les priorités d'Agricorp à la Division de la vérification interne de l'Ontario;
- En approuvant les évaluations des risques d'Agricorp et les stratégies de vérification;
- En contrôlant la pertinence et la mise en œuvre opportune d'actions à la suite des recommandations du vérificateur;
- En veillant au respect de la Politique de vérification interne (Internal Audit Directive);
- En rencontrant les vérificateurs externes et le personnel du vérificateur général, s'il y a lieu, pour examiner les états financiers en fin d'exercice.

Le comité supervise également le régime de pension et les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés de politique et de placement.

Les membres du conseil d'administration suivants ont formé le comité des finances et de la vérification pour l'exercice 2008-2009 : Christopher Button (président), David Epp et Barbara Miller.

Membres du conseil d'administration

Les biographies complètes sont disponibles à l'adresse www.agricorp.com

DAVID EPP – Président suppléant, exercice 2008-2009 (Leamington)

Durée du mandat : février 2007 à juin 2011

Appartient à la troisième génération d'une famille d'agriculteurs et est copropriétaire de Lycoland Farms Ltd. M. Epp est actif au sein de l'organisation Ontario Processing Vegetable Growers depuis 14 ans.

WILLIAM ALLISON (Georgetown)

Durée du mandat : avril 2008 à avril 2011

Diplômé de l'université de Guelph, M. Allison est producteur de grandes cultures à Halton Hills. Il a déjà été directeur de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.

GERALD BEAUDRY (Verner)

Durée du mandat : juin 2005 à juin 2011

M. Beaudry s'adonne à la production de semences sélectionnées depuis les 20 dernières années. Il a été directeur provincial de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario et président local de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de Nipissing Ouest.

CHRISTOPHER BUTTON (Aylmer)

Durée du mandat : juillet 2004 à juillet 2010

Associé du cabinet comptable DenHarder McNames Button LLP, M. Button est un comptable général accrédité. Actif au sein de sa collectivité, il est diplômé de l'université Western Ontario.

ROBERT EMERSON (Ripley)

Durée du mandat : juin 2008 à juin 2011

M. Emerson est agriculteur depuis 1961. Directeur régional sortant de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, il est actuellement le président et directeur général d'une exploitation de 150 bovins charolais de pure race.

BARBARA MILLER (Toronto)

Durée du mandat : février 2007 à février 2010

Mme Miller est présentement la présidente-directrice générale de Woodwyld Inc., une société d'experts-conseils qui travaille avec des clients dont les plans d'affaires nécessitent la collaboration des secteurs privé et public.

JOHN VAN TURNHOUT (Berwick)

Durée du mandat : juin 2005 à juin 2011

Actif dans le domaine agricole depuis 1965, M. Van Turnhout exerce diverses fonctions touchant la production laitière, la culture commerciale et le travail à forfait Il a été entre autres directeur du St. Lawrence River Institute of Environmental Sciences.

Nouvelles nominations :

LARRY SKINNER (Listowel)

Le 13 mai 2009, M. Skinner est devenu le nouveau président du conseil d'administration. M. Skinner est éleveur de porcs à plein temps. Il a siégé au conseil d'administration d'Ontario Pork pendant huit ans, dont trois à titre de président. Il poursuit actuellement ses études de maîtrise en théologie à l'université de Toronto.

ROSEMARY DAVIS (Cobourg)

On May 6, 2009, Mme Davis a été nommée au conseil d'administration. Agronome ayant plus de 30 années d'expérience dans le secteur agricole, elle est la propriétaire actuelle de Sunhil Farms Limited et de Sunhil Investments Limited.



Message du directeur général



Agricorp a renouvelé son engagement envers le service à la clientèle et l'efficacité en matière d'exécution de services. Nous avons collaboré étroitement avec le ministère afin d'élaborer un plan de renouvellement qui dresse plusieurs plans précis qui seront mis en place au cours des deux prochaines années en vue d'améliorer nos services et notre exécution. Notre engagement vise à offrir :

- Un traitement plus rapide et précis des dossiers des clients;
- Un meilleur service;
- De l'information sur les programmes qui est pertinente, opportune et facile à comprendre;
- Une plus grande obligation de rendre des comptes au public et une plus grande transparence.

Agricorp est conscient des contraintes budgétaires actuelles et de la conjoncture économique, et nous apportons des modifications à la prestation des services d'une façon graduelle, en plusieurs étapes. À court et à moyen termes, nous travaillons à résoudre les enjeux prioritaires en ce qui concerne nos systèmes informatiques actuels. Pour cet exercice, nous avons continué à améliorer les aspects fondamentaux de notre organisation par l'adoption des meilleures pratiques, la simplification des flux de travail et le renforcement de notre capacité dans des secteurs clés, comme les Technologies de l'information.

Nous avons mis tous les membres de l'organisation à contribution pour qu'ils apportent des améliorations à leurs domaines fonctionnels, et ce, même si cela représente une approche à long terme. Comme vous serez en mesure de le constater à la lecture du présent rapport annuel, nous avons amélioré de manière importante l'exécution du programme Agri-stabilité; l'envoi des formulaires 2008 a été effectué trois mois plus tôt comparativement à l'an passé et l'objectif interne de traitement en temps opportun a ainsi été atteint. La province d'Ontario continue de se comparer favorablement aux autres provinces en ce qui a trait à la prestation du programme Agri-stabilité. Le rendement de notre centre d'appels s'est aussi amélioré de façon spectaculaire. À titre d'exemple, le temps d'attente est inférieur de moitié par rapport à ce qu'il était l'an dernier.

Nous avons une vision claire de l'avenir, ainsi qu'un plan d'action solide qui est en train d'être mis en place.

J'aimerais remercier le conseil d'administration pour son leadership et son soutien durant une année difficile. Nos collègues du MAAARO ont joué un rôle clé dans la consolidation des relations de travail entre Agricorp et le ministère et dans l'établissement d'une culture d'amélioration continue. Enfin, j'aimerais exprimer mes plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel d'Agricorp. Je me sens privilégié d'avoir l'occasion de diriger une organisation composée de personnes chevronnées qui font preuve d'un engagement exceptionnel.

Randy Jackiw
Directeur général



Rétrospective
de l'année

AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009, NOUS AVONS ENCLENCHÉ UN PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT ET DE TRANSFORMATION PAR LEQUEL AGRICORP A MIS PLUS QUE JAMAIS L'ACCENT SUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE. LES RÉSULTATS DU RAPPORT SUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES, PRÉPARÉ PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS EN JUILLET 2008.

Ce rapport, préparé à la demande de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, devait évaluer si Agricorp avait mis en place des procédures adéquates pour l'exécution de programmes de soutien agricole essentiels qui répondaient aux besoins des agriculteurs ontariens avec efficacité, efficience et transparence. Le travail de vérification a permis de révéler des possibilités

d'amélioration dans les secteurs de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Agricorp a pour principale priorité de créer une expérience client où les producteurs :

- Ont accès à l'information dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin pour prendre des décisions éclairées.
- Comprennent le rôle de l'organisme dans l'exécution de programmes gouvernementaux.
- Croient que le personnel d'Agricorp peut être et sera en mesure de satisfaire et même dépasser leurs attentes.
- Savent qu'Agricorp fait un emploi judicieux des fonds publics.

Agricorp a consacré l'exercice 2008-2009 à poser les bases nécessaires à la réalisation de l'expérience client.

Obligation de rendre des comptes au public et transparence

Agricorp est engagé à fournir un service de très grande qualité et à agir selon les principes de gestion les plus élevés en ce qui a trait au comportement éthique et à l'obligation de rendre des comptes au public. Les mesures et les contrôles appropriés sont en place pour s'assurer que l'organisation mène ses activités avec une intégrité sans faille, une qualité qui a été reconnue par ses clients dans le cadre d'un sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle.

En tant qu'organisation publique responsable de l'exécution de programmes financés par le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario, Agricorp fait l'objet de vérifications régulières par les vérificateurs provinciaux et fédéraux.



But

Assurer l'exécution fiable et transparente des programmes

Indicateur de rendement

D'après les clients, l'exécution des programmes est une activité qui est menée avec une intégrité sans faille, comme le démontre les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle.

Résultat

Plus de 80 pour 100 des répondants au sondage 2009 sur la satisfaction de la clientèle ont indiqué qu'Agricorp « assure l'exécution de ses services avec une intégrité sans faille. »

La vérification chez Agricorp

Agricorp consacre des ressources importantes en vue de fournir l'information essentielle pour les vérifications et mettre en place les recommandations tirées de la vérification. Les vérifications peuvent être effectuées à l'échelle de l'entreprise ou elles peuvent viser des programmes. Au cours de l'exercice 2008-2009, Agricorp s'est soumis aux vérifications suivantes :

- Rapport de consultation sur la méthode de sélection des vérifications pour le programme Agri-stabilité
- Vérification du Programme de protection financière des producteurs de céréales
- Vérification du PCSRA (2005) du gouvernement fédéral par la firme comptable Raymond Chabot
- Vérification du régime de pension
- Vérification des coûts liés à l'administration et au versement des paiements du programme Agri-stabilité
- Vérification de l'optimisation des ressources
- États financiers pour l'exercice 2007-2008

Amélioration des contrôles internes

La vérification de l'optimisation des ressources a permis de dégager des recommandations sur la manière d'améliorer des contrôles internes, et Agricorp a réalisé des améliorations importantes sur les contrôles visant les paiements au titre d'Agri-stabilité au cours de l'année. Agricorp a amélioré son processus de vérification interne en redéfinissant la méthodologie utilisée pour la sélection et l'examen des dossiers d'Agri-stabilité en vue de se conformer aux protocoles standard de vérification et aux normes nationales de vérification. Plus particulièrement, les vérifications comprennent maintenant les fichiers des paiements et les fichiers des non-paiements.

À la suite d'un audit de sécurité sur l'accès des utilisateurs en ce qui a trait au système informatique du programme Agri-stabilité, les privilèges de l'utilisateur ont été mis à jour afin de refléter la fonction professionnelle/le rôle de l'utilisateur. Des plans sont actuellement mis au point afin de développer des processus et répartir les responsabilités afin d'assurer des mises à jour trimestrielles de la matrice de contrôle d'accès.

Agricorp a également mis en place d'autres processus manuels afin de bloquer l'accès non autorisé au système d'administration des programmes et d'obtenir une approbation additionnelle avant d'effectuer des paiements.

De plus, l'organisation a amélioré ses processus d'approvisionnement et de demande de proposition.

Conformité à la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario

Agricorp a élaboré et documenté des procédures pour cerner et traiter les conflits d'intérêt avec cohérence et de manière éthique.

En 2008, Agricorp a fait siennes la politique relative aux conflits d'intérêt de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Un agent préposé aux règlements est en place pour s'assurer que tous les dossiers présentant un conflit d'intérêts potentiel feront l'objet d'un examen rigoureux. Agricorp envisage également la création d'une unité distincte ayant pour mandat de traiter ces dossiers.

Prêter un serment professionnel et un serment d'allégeance constitue maintenant une condition d'emploi chez Agricorp. Les serments que les employés prêtent servent à leur rappeler le poids des

obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres de la fonction publique, notamment le devoir de confidentialité des renseignements privés et des renseignements de nature exclusifs (sauf lorsque la loi l'exige ou le permet).

Gestion des risques à Agricorp

Agricorp continue d'affiner son cadre officiel de gestion des risques de l'entreprise. Ce cadre a pour but d'assurer que l'organisme a mis en œuvre des processus permettant de cerner les risques et d'élaborer des stratégies d'atténuation pour faire face à ceux-ci, car ils peuvent empêcher Agricorp d'atteindre ses objectifs dans les secteurs de gouvernance, d'activités et des programmes.

Un élément clé du cadre de gestion des risques est le programme d'évaluation des risques (PÉR) d'Agricorp qui est bien établi et efficace. Ce programme donne lieu à une suite de vérifications internes et externes programmées visant à assurer le respect des ententes régies par la loi et des ententes relatives aux programmes. Le PÉR fait l'objet d'un examen et d'une surveillance régulière pour s'assurer que tous les niveaux de risque de l'entreprise sont identifiés et que des mécanismes d'atténuation soient mis en place.

Au cours de l'exercice 2008-2009, Agricorp a nommé un comité de gestion des risques. Ce comité a pour mandat d'encourager l'adoption d'une approche axée sur les risques en ce qui a trait à l'exécution de programmes et de services, l'élaboration de pratiques commerciales, l'évaluation des modifications apportées aux couvertures de programmes tels que l'Assurance-production, l'examen des programmes de réassurance, ainsi que la gestion de l'examen des risques, des plans de vérification et l'ensemble des activités de vérification au sein Agricorp.

Agricorp a également conçu et adopté des plans, des politiques et des pratiques en matière de gestion des risques internes, et continue d'en suivre l'évolution et d'y apporter des améliorations. Son conseil d'administration et son équipe de direction ont préparé et mis en place une série de stratégies solides d'atténuation des risques qui surveillent l'exécution continue des programmes ainsi que les objectifs d'affaires de l'organisation.



Planification d'urgence

L'importance de la planification de la continuité des opérations dans les organisations a été mise en lumière de façon répétée au cours des dernières années.

En tant qu'organisme de la Couronne, Agricorp a l'obligation d'élaborer une série de plans afin d'être en mesure de faire face à des urgences susceptibles d'interrompre les activités de l'organisme, comme les désastres naturels, les pannes d'électricité ou les incidents liés à la santé. Agricorp dispose actuellement d'un plan de secours informatique qui vise à restaurer les systèmes et services informatiques en cas de sinistres majeurs. Étant conscient que le plan de secours informatique ne constitue qu'un élément faisant partie d'un effort de sauvetage ou de relance plus vaste, Agricorp élabore actuellement un plan de continuité des opérations qui englobe tous les domaines d'activités de l'organisme pour s'assurer de la continuité des services essentiels dans une telle éventualité.

Une fois ce plan complété, il sera présenté à l'ensemble du personnel d'AgriCorp. Une équipe d'intervention d'urgence sera en place pour mettre en œuvre un plan d'action spécifique à chaque situation d'urgence, y compris des directives communiquées au personnel concernant le retour (ou non) au travail et l'endroit où se présenter, l'établissement de liens avec les responsables d'intervention en cas d'urgence (comme le service de police, le personnel médical, les pompiers), la mise en place des services informatiques hors site ainsi que la préparation d'une stratégie de communication à l'intention des employés, des clients, des partenaires gouvernementaux, entre autres responsabilités.

La planification de ce projet est engagée sur un échéancier et le projet devrait être réalisé en 2010.



Renforcement de la gouvernance et de l'obligation de rendre des comptes

Pour permettre l'exécution efficace et efficiente des programmes de gestion des risques de l'entreprise en Ontario, Agricorp et le MAAARO ont mis en œuvre un projet de gouvernance conjointe au cours de l'exercice 2008-2009.

Une équipe de gestion de projets formée de membres des deux organismes a été chargée d'examiner et d'approuver une structure de gouvernance officielle et un cadre de rendement documenté dans le cadre de laquelle les deux parties partageront une vision commune de leurs rôles, responsabilités et imputabilité.

Le cadre de gouvernance devrait être complété durant l'exercice 2009-2010.

Paievements en trop

Le versement à un producteur d'un montant plus élevé que celui auquel il a droit est un risque inhérent à la nature des programmes de gestion des risques de l'entreprise offerts par Agricorp. Ce risque est actuellement atténué en déduisant les paiements en trop des prestations futures du programme visé. Agricorp et le MAAARO ont constitué un groupe de travail conjoint en vue d'améliorer l'approche actuelle de recouvrement des paiements versés en trop pour l'ensemble des programmes administrés par Agricorp.

Au cours de six dernières années, Agricorp a versé près de 2,5 milliards de dollars sous forme de paiements aux producteurs ontariens. Durant l'exercice 2008-2009, 14 millions de dollars en trop-payés ont été recouverts. La majorité de ces paiements en trop ont été versés dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et de l'Initiative de transition pour l'évaluation des stocks de ce programme. Cette politique, qui doit être mise en œuvre au cours de l'exercice 2009-2010, devrait inclure une approche ciblée concernant la perception des créances.

En date du 31 mars 2009, les sommes non recouvrées s'élevaient à 27 millions de dollars.



Traitement plus rapide et efficace des demandes d'indemnité

Lorsque les producteurs ontariens communiquent avec Agricorp, ils sont en droit de s'attendre à ce que le service qu'ils recevront soit efficient, constant et opportun. De plus, lorsque les clients font une demande de paiement de soutien agricole, ils s'attendent à ce que leur demande soit traitée avec exactitude et transparence.

Les objectifs clés d'Agricorp pour l'exercice 2008-2009 étaient les suivants :

- S'assurer que les flux de travail d'Agricorp sont efficaces et appuient une expérience client uniforme.
- Fournir l'infrastructure technologique qui appuie les processus opérationnels.
- Réduire le temps de traitement des fichiers des clients.

L'organisation a réalisé des progrès notables dans tous ces secteurs. Le programme Agri-stabilité, qui couvre les baisses de marge supérieures à 15 %, et l'Assurance-production, qui protège les agriculteurs ontariens contre les baisses de rendement et les pertes de récolte dues aux intempéries et aux autres risques assurés, sont deux programmes qui reflètent ces améliorations.



But

Assurer le versement des paiements de manière prévisible et précise et en temps opportun

Indicateurs de rendement :

95 % des dossiers Agri-stabilité 2007 ont été complétés en date du 31 décembre 2008.

Amélioration de la cible du délai d'exécution de 20 jours ouvrables pour les demandes d'indemnisation dans le cadre de l'Assurance-production.

Résultats

95 % des dossiers Agri-stabilité 2007 files ont été traités en date du 31 décembre 2008.

Le délai d'exécution moyen pour le traitement des demandes d'indemnisation au titre de l'Assurance-production était de 17,7 jours ouvrables.

Cibles de traitement atteintes

Agri-stabilité

Au cours de l'exercice 2008-2009, Agricorp s'était fixé pour objectif de traiter une proportion de 95 pour 100 des demandes d'indemnisation dans le cadre d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2007 au plus tard le 31 décembre 2008. Afin d'atteindre cette cible, Agricorp a mis en place les mesures suivantes :

- Accélération de la collecte des renseignements manquants ou de la vérification de l'information requise pour traiter le reste des dossiers Agri-stabilité 2007 en faisant un suivi directement auprès des participants ou des agents.
- Amélioration de son critère du caractère raisonnable et du processus de documentation en ce qui a trait à la vérification des dossiers afin de donner l'assurance que ses processus de vérification sont fiables, uniformes et efficaces.

En raison de ces améliorations, Agricorp a atteint son objectif de traitement de 95 pour 100 des dossiers Agri-stabilité de 2007 à la fin de décembre 2008. La moyenne nationale s'élevait à 76,1 pour 100.

Agricorp a également apporté des améliorations importantes à ses processus afin de l'aider à atteindre l'objectif de la prochaine année :

- Amélioration apportée au site Web monAgricorp.com pour permettre aux clients de remplir en ligne leurs formulaires Agri-stabilité et de les imprimer, et pour leur permettre d'accéder à monAgricorp.com une semaine plus tôt que lors des années passées et avant l'envoi par la poste des formulaires de participation aux clients.
- Création d'une fonctionnalité permettant aux agents d'ouvrir une session unique dans monAgricorp.com pour l'ensemble de leurs clients.
- Formation du personnel de Farm Business Consultants (un cabinet offrant des services de préparation fiscale qui soumet la majorité des demandes d'Agri-stabilité chaque année) sur la manière d'utiliser le site monAgricorp.com et



pour améliorer la soumission des données afin d'assurer l'exactitude de l'information.

- Mise en œuvre d'une fonctionnalité de système pour permettre aux clients d'Agri-stabilité de soumettre de l'information basée sur la comptabilité d'exercice.
- Envoi postal d'environ 24 000 formulaires de demande avant le 15 février 2009, ou environ dix semaines plus tôt que l'année précédente.

Une norme nationale de traitement des demandes du programme Agri-stabilité a été établie en 2008 : Compléter 75 % des dossiers dans les 75 jours suivant la réception de la totalité de l'information requise.

À l'inverse de ce qui se passe dans d'autres provinces, la date limite de soumission des demandes d'Agri-stabilité pour l'Ontario est alignée sur la date limite de juin pour la déclaration des renseignements sur le revenu et les dépenses de l'exploitation agricole à l'Agence du revenu du Canada. Cette approche s'est avérée réussie; en effet, le nombre de dossiers traités était plus élevé pour l'Ontario que pour les autres provinces, où la date limite de soumission des demandes est le 30 septembre, ce qui distribue la charge de travail liée au traitement des demandes sur une plus longue période.

Durant l'exercice 2008-2009, Agricorp a traité 49 % des dossiers du programme Agri-stabilité dans les 75 jours suivant la réception de la totalité de l'information requise.

Assurance-production

Lors de l'exercice 2008-2009, Agricorp a apporté un certain nombre d'améliorations au traitement des dossiers d'Assurance-production. Parmi celles-ci, on compte la création et la mise en œuvre de normes mesurables en matière de service à la clientèle pour l'ensemble du personnel sur le terrain et la mise en place d'activités de suivi des demandes d'indemnisation non réglées sur une base bihebdomadaire, qui comprend également la production de rapports qui sont envoyés au personnel sur le terrain pour des rapports de situation et un suivi en temps opportun.

Grâce à ses améliorations, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, les paiements ont été envoyés aux clients en moyenne dans les 17,7 jours suivant la réception de la demande, un délai d'exécution inférieur par rapport à l'objectif de 20 jours ouvrables pour le traitement des demandes relatives à l'Assurance-production.

Réalignment des processus internes pour le bénéfice de la clientèle

Pour soutenir le renouvellement de l'accent mis sur le service à la clientèle et l'exécution, Agricorp a commencé à apporter l'an dernier des changements importants au sein de l'organisation. Ces changements comprenaient notamment l'adoption des meilleurs flux de travail utilisés dans le secteur des services financiers et l'élaboration de procédures normales d'exploitation (PNE) afin de guider les activités d'Agricorp à l'échelle de l'organisation. Ces processus opérationnels remaniés créeront des canaux de prestation intégrés et simplifiés qui permettront à Agricorp d'administrer les demandes des clients, de régler des dossiers, et d'émettre des paiements de manière plus efficiente.

Parmi leurs nombreux avantages, les nouveaux processus administratifs sont destinés à :

- Offrir une expérience client prévisible et uniforme.
- Guider le développement d'améliorations technologiques axées sur le client.
- Offrir un cadre pour la qualité.
- Promouvoir les compétences techniques et l'utilisation de paramètres de rendement
- Permettre à Agricorp de mettre à profit ses meilleures pratiques et de se comparer à celles de l'industrie.
- Permettre une meilleure gestion des talents.

Les changements décrits ci-dessus permettront également à Agricorp de réagir plus rapidement et de manière plus efficace aux nouveaux programmes tout en réduisant au minimum leur incidence sur les priorités en matière d'exécution des programmes.

Traitement plus rapide grâce à un meilleur service offert aux agents

Plus de 80 pour 100 des participants à Agri-stabilité ont recours à un agent qui les représente. Ces agents — généralement des comptables ou des aides-comptables — traitent les données financières, remplissent et soumettent les formulaires des programmes et peuvent traiter directement avec Agricorp concernant des questions ou des inquiétudes qu'ils ont relativement aux dossiers de leurs clients.

Reconnaissant le rôle clé que jouent les agents qui assistent les quelques 20 000 producteurs qu'ils

représentent, Agricorp a mis en place plusieurs nouvelles initiatives en vue d'améliorer le service offert à cet important groupe de clients.

À la fin de janvier et au début février 2009, Agricorp a tenu des séances d'information destinées aux agents qui ont eu lieu dans huit endroits dans la province. Ces séances avaient pour objectif d'aider les agents à mieux comprendre les améliorations qui seront apportées au site Web monAgricorp et les aider à mieux comprendre la manière de remplir les formulaires Agri-stabilité. Environ 300 agents ont participé à ces séances d'information.

Depuis avril 2009, chaque agence possède son compte sur monAgricorp. Ainsi, tout agent, peu importe où il soit, pourra utiliser un seul nom d'utilisateur pour avoir accès aux renseignements d'un participant au programme Agri-stabilité qui fait affaire avec leur agence, ou pour être en mesure de soumettre ces renseignements.

Cela représente une amélioration importante du processus. Dans le passé, les agents devaient obtenir le nom d'utilisateur du site Web monAgricorp de chaque producteur, puis ils devaient ouvrir une session pour chaque compte individuel afin de soumettre les formulaires par voie électronique. Étant donné que les cinq agences les plus importantes représentent en moyenne 971 producteurs chacune, la capacité de pouvoir ouvrir une session à l'aide d'un seul nom d'utilisateur devrait permettre de gagner du temps, d'améliorer l'exactitude de l'information soumise et enfin de distribuer plus rapidement aux producteurs les prestations au titres d'Agri-stabilité.

Concevoir un meilleur système de prestation des services

En 2008, Agricorp s'est joint à un groupe de travail national qui s'efforce de développer un système logiciel commun ayant pour objectif d'assurer l'exécution des programmes de gestion des risques de manière plus rapide et efficace. Outre Agricorp, ce groupe de travail national comprend le gouvernement fédéral, le MAAARO ainsi que les

gouvernements de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

Une série d'ateliers et de rencontres ont eu lieu afin d'évaluer les besoins de chaque province, de déterminer l'architecture technique requise pour créer une plateforme nationale rentable et de déterminer les lacunes à combler. L'acceptation par l'ensemble des provinces du futur cadre de travail proposé par Agricorp pour une solution intégrée permettant de consulter les données comptables et agricoles à l'échelle des divers programmes. Agricorp a entrepris d'apporter des améliorations à ses systèmes informatiques afin de permettre cette consultation des données à l'échelle des divers programmes et de lancer une fonction financière qui produira des états financiers consolidés pour les clients. Un des objectifs de ce projet est d'assurer le versement plus rapide des paiements aux clients.

En date du 31 mars 2009, le groupe de travail a été chargé de compléter une série de livrables, y compris la rédaction d'une proposition pour l'Initiative logicielle nationale sur la gestion des risques de l'entreprise, la conception d'un modèle de gouvernance pour la capacité de développement et de collaboration à l'échelle nationale, et la production d'un modèle coût-avantage pour démontrer les économies nettes réalisées par une approche nationale par opposition à une approche provinciale.

Meilleure prestation de services

Afin de mieux servir ses clients, Agricorp reconnaît la valeur de la consultation auprès des clients afin d'avoir une meilleure compréhension de leurs besoins et de leurs attentes.

Un sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, mené par un tiers, est au centre de ces activités. Pour appuyer cette recherche, Agricorp a également fait l'acquisition d'une solution logicielle lui permettant d'obtenir en temps opportun les commentaires des clients sur l'exécution d'Agricorp et les points à améliorer. Cet outil permet à Agricorp de communiquer directement avec les clients dans les 48 heures suivant leur expérience avec le centre d'appel de l'organisme.

De plus, l'organisme a passé un contrat avec un tiers pour organiser des groupes de consultation avec les agents et les producteurs en janvier 2009 afin d'en apprendre plus sur leurs besoins, de procéder à l'examen des initiatives destinées aux clients, de



déterminer les améliorations à apporter et de valider celles qui sont planifiées. Il faut aussi mentionner le rôle moins officiel, mais tout aussi important que jouent les employés d'Agricorp lorsqu'ils nous font part des commentaires qu'ils reçoivent dans leur interaction quotidienne avec les clients, y compris lors d'activités comme les salons professionnels et les réunions de l'industrie. Toutes ces sources d'information aident Agricorp à mieux comprendre l'expérience client et à cerner les possibilités d'amélioration continue.



Offrir des voies de service que les clients pourront utiliser de façon fiable pour faire affaire avec Agricorp.

Indicateurs de rendement :

Satisfaction des clients en ce qui a trait à la qualité du service offert, mesurée annuellement par un sondage sur la satisfaction de la clientèle.

Résultats

Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2009 montrent que 83 % parmi les 400 répondants ont évalué Agricorp comme étant égal ou supérieur aux autres organismes agricoles, comparativement à 77 % en 2008.

Amélioration du rendement du centre d'appels

À la suite des commentaires exprimés par les clients, Agricorp a fait de l'amélioration du rendement du centre d'appel une priorité principale pour l'exercice 2008-2009. Les initiatives visant à réduire les temps d'attente et améliorer la qualité de l'information fournie comprennent notamment :

- Mise en place d'une chaîne téléphonique visant à mieux diriger les appelants vers la personne appropriée dès le premier appel.
- Mise en place d'une configuration à double moniteur pour permettre aux préposés au service à la clientèle de pouvoir accéder simultanément aux écrans des programmes Assurance-production et Agri-stabilité.

Ces améliorations ont permis d'obtenir des temps de réponse plus rapides et des durées d'appel plus courtes. Au cours de l'exercice 2008-2009, le temps d'attente des appelants pour joindre un préposé au service à la clientèle était de 58 secondes,

comparativement à 87 secondes pour l'année précédente. La durée d'un appel était en moyenne de 4,73 minutes, soit une minute de moins par rapport également à l'exercice précédent. En outre, selon le sondage 2009 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement du centre d'appel s'est améliorée, passant à 3,71 sur 5,0 en 2009 (comparativement à 3,68 en 2008), ce qui est au-dessus de la moyenne sur cinq ans.

Grâce à la formation sur l'ensemble des programmes qui est offerte aux préposés au service à la clientèle, les producteurs peuvent maintenant recevoir l'information demandée dès le premier appel; un nombre moins élevé d'appels sont transférés et, également, un nombre moins élevé d'appels doivent faire l'objet d'appels de suivi. De plus, on constate une diminution du nombre de messages sur le système de messagerie vocale — au cours de l'exercice 2008-2009, il y a eu 5 300 messages vocaux de moins comparativement à l'exercice précédent.

Afin d'améliorer davantage le service à la clientèle et d'accroître les connaissances sur les programmes d'Agricorp et celles ciblées sur les besoins de l'industrie, Agricorp a offert de la formation complémentaire au personnel de première ligne. Les préposés au service à la clientèle étaient jumelés à des employés sur le terrain. L'expertise agricole du personnel sur le terrain profite aux préposés, tandis que le message uniforme des préposés profitait aux employés sur le terrain. Agricorp a également créé des postes de spécialistes sur le terrain afin d'offrir des ressources régionales concernant des programmes et des types de produits agricoles.

Un accent mis sur des normes de qualité et d'exécution

En date de février 2009, Agricorp se préparait à mettre en place une unité consacrée au respect des normes d'assurance qualité et des normes d'exécution (NAQE).

Un fois en place, cette unité aura pour but d'appuyer l'objectif d'Agricorp qui consiste à offrir une expérience client uniforme et prévisible en consolidant les services liés à la qualité en un seul endroit. L'unité NAQE sera chargée de :

- Gérer les processus liés aux litiges des clients et aux appels de l'organisation ;
- Surveiller les risques de souscription et les

indemnisations pour des pertes importantes qui ont pris une ampleur accrue, et

- S'assurer que les procédures normales d'exploitation de la division de l'exécution des programmes soient respectées et qu'elles soient à jour et pertinentes.

Lorsque l'unité sera opérationnelle, elle sera composée d'une équipe de sept personnes formée de conseillers principaux de la qualité, de conseillers de la qualité et d'administrateurs/coordonnateurs des différends. L'unité sera chargée de résoudre les cas complexes et de procéder à l'examen des dossiers et vérifier comment ceux-ci sont traités afin de s'assurer que les bons employés sont mobilisés au bon moment. Il incombera à l'unité d'examiner ces tendances et de recueillir les renseignements pertinents aux fins d'amélioration continue.

Une manière de procéder adaptée à la gestion des risques

Il y a deux ans, Agricorp, en partenariat avec l'industrie, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le MAAARO, a lancé de nouveaux régimes d'Assurance-production pour les légumes de consommation immédiate, un secteur agricole qui était auparavant insuffisamment desservi par les programmes de gestion du risque. Ces nouveaux régimes d'assurance reconnaissent les besoins uniques des producteurs horticoles en couvrant des types de champs ainsi que des périodes de plantation et de récolte spécifiques.

En tout, 104 cultures sont maintenant couvertes en vertu du régime Légumes de consommation immédiate – pertes de superficie, d'après la superficie cultivée, ce qui est particulièrement intéressant pour ce secteur, puisque la perte de quelques acres peut réduire de manière importante les profits d'un producteur agricole.

L'aspect le plus important de ce régime, toutefois, est le nombre de services très spécialisés qu'il offre à ses participants. Les experts en sinistres d'AgriCorp rendent visite à chaque nouveau participant au début de la période de végétation afin de discuter des cultures qui seront plantées et des particularités du régime Légumes de consommation immédiate – pertes de superficie. Selon les cultures plantées, cette première visite est suivie par une autre visite lors des récoltes, ou au besoin durant la période de végétation.

Les experts en sinistres reçoivent une formation très spécialisée afin d'aider les participants à ce régime. Au

cours de l'exercice 2008-2009, ils ont été formés sur les seuils échantillons, les normes de classement et les maladies des plantes.

Renseignements sur les programmes plus pertinents, opportuns et faciles à comprendre.

Une information pertinente, facile à comprendre et fournie en temps opportun aide les producteurs à comprendre des programmes complexes et à prendre des décisions éclairées. Comme le vérificateur général l'a indiqué, « Les programmes de soutien agricole ne seront guère utiles si les producteurs ne savent pas qu'ils existent, ne les comprennent pas ou n'arrivent pas suivre les changements. Des communications efficaces sont essentielles pour qu'un organisme puisse répondre aux besoins de ses clients. »

Les programmes délivrés par Agricorp sont forcément complexes afin de refléter la diversité et la complexité du secteur agricole de l'Ontario. Agricorp est chargé de clarifier et de simplifier la complexité de ces programmes lorsque cela est possible. Chaque interaction avec les clients représente une occasion de tisser des liens de confiance et d'accroître les connaissances. C'est pourquoi Agricorp passe en revue tous les points de service de sa clientèle afin d'améliorer sans cesse l'expérience client.



Offrir une information pertinente, facile à comprendre et fournie en temps opportun qui aide les producteurs à prendre des décisions éclairées sur les différents programmes.

Indicateur de rendement :

Satisfaction de la clientèle relativement à la qualité et à la quantité de l'information sur les programmes, telle qu'elle est mesurée annuellement par un sondage sur la satisfaction des clients.

Résultats :

Une amélioration de la satisfaction des clients en ce qui a trait aux communications écrites a été constatée pour l'ensemble des programmes, mais l'amélioration la plus spectaculaire concernait l'information relative au programme Agri-stabilité. Les répondants au sondage 2009 sur la satisfaction des clients ont indiqué que l'information relative à Agri-stabilité, l'un des programmes les plus complexes offerts par

Agricorp, était excellente ou bonne, ce qui représentait une amélioration de 20 pour 100 par rapport aux résultats de 2008.

Relevés et formulaires révisés

Une des plus grandes réalisations de l'exercice a été la révision du formulaire Avis de calcul des paiements (ACP) pour le programme Agri-stabilité 2008, afin d'expliquer clairement la manière dont le paiement d'un participant est calculée.

Le nouveau formulaire comprend maintenant les valeurs de marge repère par unité (MRU), qui servent à calculer tout changement structurel; le formulaire est également formaté du point de vue du client, en présentant l'information selon les besoins du client et non selon les exigences de présentation relatives aux besoins et processus internes d'Agricorp. Par exemple, la première page du nouveau relevé contient un résumé des marges d'un client, des baisses de marge et du calcul des paiements – l'information la plus importante pour le client – plutôt que des renseignements détaillés sur les revenus et dépenses qui servent de base pour le calcul. Ces renseignements sont maintenant fournis dans les pages suivantes.

En outre, des documents d'information présentent la manière dont les rajustements en fonction de la comptabilité d'exercice, les rajustements aux changements structurels et le redressement relatif à la gestion de l'offre, s'il y a lieu, sont calculés.

Le nouveau format des ACP a été présenté lors de séances d'information destinées aux agents au début de janvier 2009 et l'accueil a été très positif.

Les demandes de paiement provisoire et le formulaire du nouveau participant pour le programme Agri-stabilité ont également été révisés pour qu'ils soient plus faciles à lire et plus faciles à comprendre.

Trousses de renouvellement des régimes d'Assurance-production plus claires

Les trousse de renouvellement du programme Assurance-production ont été modifiées pour en améliorer la compréhension.

Les commentaires des clients concernant les changements ont été positifs. Agricorp a également créé un document appelé *Aperçu du régime* pour un certain nombre de groupes de culture, qui aide les producteurs à accroître leurs connaissances sur un

régime d'assurance, à choisir le régime d'assurance qui répond à leurs besoins et à comprendre leurs responsabilités.

Les documents *Aperçu du régime* portent sur des groupes de cultures qui sont généralement cultivés ensemble. Par exemple, il existe à présent un document *Aperçu du régime* pour l'ensemble des céréales et des oléagineux. Dans le passé, Agricorp aurait créé un tel document pour les céréales et oléagineux ensemencés à l'automne et un autre pour les céréales et oléagineux ensemencés au printemps, et ce, même si les producteurs ontariens cultivent souvent à la fois des cultures ensemencées à l'automne et des cultures ensemencées au printemps. De façon similaire, les producteurs de légumes de consommation immédiate peuvent se renseigner sur les différents régimes d'Assurance-production et comparer ceux-ci à partir d'un seul document, plutôt que de devoir lire trois documents *Aperçu du régime*.

De meilleures lettres

Un grand nombre de lettres envoyées par Agricorp créaient beaucoup de confusion dans l'esprit des clients, comme le démontrait le nombre d'appels reçus pour répondre à des demandes de clarification visant tous les programmes. Agricorp a procédé à l'examen et à la révision d'un nombre considérable de ses lettres types les plus fréquemment utilisées, et ce travail se poursuivra pendant le prochain exercice financier, étant donné que les lettres sont créées durant les cycles des programmes. Les nouvelles lettres sont faciles à comprendre et sont souvent plus courtes, ce qui permet aux clients de comprendre plus rapidement ce qui est exigé.

Calendrier de poche pour l'ensemble des programmes

Agricorp a créé un calendrier de poche qui contient les dates limites de tous les programmes et la liste des événements auxquels il participe. Ce calendrier offre aux clients et au personnel une vue d'ensemble inter-programmes des activités et des cycles d'Agricorp dans un format convivial.

Amélioration des communications électroniques

Agricorp a passé en revue les communications électroniques destinées aux clients lors de l'exercice financier précédent, et a commencé à mettre en place une série d'améliorations.

La création d'un formulaire électronique pouvant être utilisé par les producteurs pour déclarer et soumettre en ligne la superficie de leur culture, et ce, pour 16 cultures ensemencées au printemps dans le cadre de l'AP était la première amélioration planifiée.

La déclaration en ligne des superficies va améliorer le service offert aux clients en leur permettant d'accéder au formulaire de déclaration des superficies tous les jours, 24 heures sur 24, plutôt que de devoir déclarer leurs superficies durant les heures d'ouverture du centre d'appel. Cette option électronique aidera également à augmenter l'efficacité – et le service offert aux appelants – en aidant à réduire le volume des appels, particulièrement pendant les périodes de pointe.

Cette option électronique aidera également à augmenter l'efficacité – et le service offert aux appelants – en aidant à réduire le volume des appels, particulièrement pendant les périodes de pointe.

Le formulaire en ligne devrait être lancé à temps pour la déclaration des superficies de cultures ensemencées au printemps pour la campagne agricole de 2009.

L'amélioration du site Web d'Agricorp pour faciliter le repérage de l'information sur les programmes pertinents est une autre initiative qui a été lancée. Le nouveau site Web amélioré d'Agricorp, qui devrait être opérationnel au cours de l'exercice 2009-2010, permettra aux producteurs d'accéder plus facilement à de l'information sur les programmes qui est claire, uniforme et qui est à jour.

Enfin, les clients et leurs agents doivent être en mesure d'imprimer les renseignements qu'ils soumettent par l'intermédiaire du site monAgricorp.com. Cette fonction a été mise en place pour l'année de programme 2008. En outre, pour l'année de programme 2008, les sociétés peuvent maintenant soumettre le formulaire État A à des fins d'impôt par l'entremise de monAgricorp.com. Auparavant, ils ne pouvaient soumettre ces formulaires qu'en format imprimé.

Pour des renseignements sur les améliorations apportées au site monAgricorp.com en ce qui a trait son utilisation par les agents, veuillez consulter la page 14.

Programmes pertinents et adaptés aux besoins

Agricorp s'efforce d'être un partenaire en matière de développement de produits et de services novateurs qui aident ses clients à prendre en charge les risques liés à l'entreprise. Même si les politiques en matière de programmes sont régies principalement par les gouvernements fédéral et provincial, Agricorp exerce une influence sur la conception des programmes en offrant une perspective concernant la prestation des services.

Agricorp joue un rôle plus direct dans l'élaboration et l'amélioration des régimes d'Assurance-production et collabore avec les parties concernées de l'industrie pour cerner les possibilités d'amélioration.

Au cours du dernier exercice financier, des représentants d'Agricorp se sont entretenus régulièrement avec des groupements de producteurs spécialisés, parmi lesquels : Ontario Apple Growers, Ontario Fresh Vegetable Growers Association, Risk Management Advisory Committee et Seed Corn Growers Association.

Voici quelques-uns des résultats tirés de ces discussions :

- Améliorations apportées aux régimes d'assurance
- Augmentation des niveaux de protection pour certaines cultures
- Révision des modes de calcul afin d'obtenir un meilleur alignement sur la méthode de calcul utilisée par l'industrie
- Conception de nouveaux régimes d'assurance

Agricorp prévoit continuer de renforcer ses relations avec les groupements de producteurs spécialisés afin d'obtenir les commentaires des membres de l'industrie de promouvoir une plus grande compréhension du rôle joué par Agricorp dans le développement des produits et de renforcer les relations en vue de mieux desservir l'industrie agricole.

Programmes principaux

Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles nets attribuables à l'état du marché, à la perte de production ou à la hausse des coûts. Des paiements au titre du programme sont versés lorsque la marge de production des participants, durant l'année du programme, devient inférieure à leur marge de référence.



Assurance-production (AP)

L'Assurance-production (AP) protège les agriculteurs ontariens contre les baisses de rendement et les pertes de récolte dues aux intempéries et aux autres risques assurés. Cette couverture protège 90 cultures commerciales. Plus de 16 000 producteurs ontariens et 5,0 millions d'acres de terre agricole dans la province étaient couverts par l'Assurance-production en 2008.

Programme de gestion des risques (PGR)

Le Programme de gestion des risques est destiné à compenser les producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux des pertes causées par la baisse des prix des produits agricoles. Agricorp assure la prestation de ce programme pilote de trois ans depuis son annonce en août 2007.

Le PGR en est à la deuxième année du programme pilote de trois ans

Le PGR pour les producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux — programme lancé pour répondre aux besoins d'un secteur agricole important — en est à la deuxième année du programme pilote triennal. Durant la première année du PGR, Agricorp a versé plus de 44 millions de dollars en paiements.

En 2008, Agricorp a recueilli les paiements de primes et s'est assuré que les participants étaient inscrits à la fois à l'Assurance-production et à Agri-stabilité, afin de

respecter les critères d'admissibilité du PGR. Cependant, l'admissibilité des producteurs devait être validée dans deux bases de données distinctes,



puisque les deux systèmes n'étaient pas conçus pour fonctionner ensemble. Afin de donner plus de possibilités aux producteurs, Agricorp leur a également offert quatre options de couverture, notamment des primes moins élevées pour un niveau de couverture plus faible. Malgré les exigences relatives aux primes et les prix élevés des produits agricoles, la participation au PGR est demeurée élevée en 2008. Environ 9 000 producteurs continuent de participer au programme, comparativement à 11 500 participants qui s'étaient inscrits au programme en 2007.

En date de mars 2009, Agricorp a versé plus de

50 millions de dollars en paiements au titre du PGR pour l'année de programme 2007. Le montant des paiements prévus pour l'année de programme 2008 était de 5,1 millions de dollars. Le gouvernement de l'Ontario évaluera le programme pilote au cours de l'été 2009 afin de déterminer l'avenir de ce programme. Agricorp continuera d'assurer la prestation de ce programme pilote de trois ans d'ici la fin de 2010.

Répondre aux besoins changeants des producteurs

En février 2008, les gouvernements fédéral et provincial ont lancé conjointement le Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV), destiné à aider les producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres à s'adapter aux pressions de l'industrie et à l'évolution des marchés.

Le PTVV est un programme de trois ans dont la période de validité va de 2008 à 2010. Les producteurs toucheront jusqu'à 1 618,74 \$ l'acre, montant qui sera appliqué aux coûts d'enlèvement et d'élimination d'arbres fruitiers et (ou) de plants de vigne et de matériel de culture, jusqu'à un maximum de 800 000 \$ par producteur pour la durée du programme. Les producteurs peuvent soumettre des demandes multiples (une demande par projet d'arrachage) en tout temps avant le 30 septembre 2010.

En mai 2008, Agricorp a été nommé officiellement comme l'organisme responsable de la prestation de la portion arrachage d'arbres fruitiers et (ou) plants de vignes et matériel de culture du programme en Ontario. En quelques semaines, Agricorp était prêt à assurer la prestation du programme et avait élaboré des procédures internes, rédigé des documents relative au programme et créé le processus de demande de participation.

À la fin août 2008, Agricorp a émis les premiers chèques aux producteurs qui avaient complété leurs projets d'arrachage. En date du 31 mars 2009, Agricorp avait versé 8,2 millions de dollars en aide financière à 368 producteurs, pour une superficie totale de 3 220 acres.

Dans la première phase de la prestation du PTVV, Agricorp a traité la majorité des demandes de participation à partir d'une base de données manuelle. Au cours de la première année du programme, Agricorp a commencé à automatiser la prestation du PTVV au moyen de son système de gestion des données, qui sert également à appuyer les

autres programmes et services qui visent les secteurs des pommes, des raisins et des légumes de consommation immédiate.

Dans environ 75 pour 100 des cas, des employés d'Agricorp devaient visiter l'emplacement agricole pour déterminer si les demandes répondaient aux critères d'admissibilité. Agricorp a fait appel au système de positionnement global (GPS) pour mesurer la zone de croissance, qui détermine la superficie de la zone d'arrachage approuvée et le montant correspondant qui sera versé. Avant que des paiements soient faits, les experts en sinistres d'Agricorp ont procédé à l'examen des projets d'arrachage pour s'assurer que l'arrachage des arbres fruitiers ou des vignes a été fait conformément aux lignes directrices du programme et à la demande de projet d'arrachage ayant fait l'objet d'une vérification.

Agricorp devra s'assurer que les zones de culture visées par un projet d'arrachage ayant donné lieu à des paiements seront utilisées à des fins agricoles ou offertes à des usages agricoles pendant au moins cinq ans. Des visites des zones de culture et des vérifications seront programmées jusqu'en 2016.

Ressources humaines

Agricorp s'efforce d'avoir des employés qualifiés, respectés et engagés à tous les niveaux de l'organisation. En raison de ses programmes de formation et de son développement organisationnel continu, les effectifs d'Agricorp sont capables d'adaptation, de professionnalisme, sont bien informés et ils mettent l'accent sur les clients.

Comme l'indique la section **Traitement plus rapide et efficace des demandes d'indemnité** (page 13), Agricorp a modifié ses processus de prestation de services et l'organisation du travail de ses employés afin d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux nouveaux programmes ou aux changements apportés à ceux-ci. La mise en place de ces processus améliorés et du nouvel aménagement organisationnel doit être réalisée au cours des deux prochaines années.

Modifications de la structure organisationnelle en vue de fournir une meilleure prestation de services à ses clients

Les Technologies de l'information sont un outil habilitant essentiel d'Agricorp pour offrir un excellent service à la clientèle.

Au cours de l'exercice 2008-2009, des progrès

importants ont été réalisés pour mettre en place une structure organisationnelle et des ressources informatiques adéquates pour s'assurer que les services de technologie de l'information d'Agricorp peuvent concrétiser ses engagements envers le service à la clientèle.

Agricorp a embauché un directeur principal de l'information qui a pour responsabilité principale de s'assurer que le groupe des solutions technologiques appuie Agricorp pour que l'organisme puisse répondre aux besoins en matière de prestation des services. À titre de membre de l'équipe de gestion supérieure, le directeur principal de l'information fournit des conseils stratégiques concernant l'utilisation efficace des technologies de l'information et la mise en œuvre réussie de changements technologiques. Le directeur principal de l'information s'assure également que les initiatives en matière de technologies de l'information sont classées par ordre de priorité et sont gérées d'après des paramètres établis.

L'ajout de ce nouveau rôle fait suite à une restructuration des services de technologie de l'information qui visait à mieux aligner son personnel et ses ressources sur un modèle de prestation des services plus efficace afin de mieux répondre aux besoins des clients et également d'améliorer le travail quotidien et nos capacités pour l'avenir.

Prix High Five – Reconnaissance d'employés remarquables

Le programme High Five d'Agricorp permet aux employés de reconnaître et de récompenser les contributions individuelles et les efforts communs des équipes. Le programme High Five comporte trois volets :

Valeurs fondamentales d'Agricorp

- Collaboration**
- Efficacité**
- Proactivité**
- Professionalisme**
- Excellence**



- **High Five officiel**— Le volet officiel du programme permet aux employés de proposer la candidature de pairs qui ont obtenu des résultats exceptionnels en mettant en pratique l'une des cinq valeurs fondamentales d'Agricorp au travail. (Voir l'encadré marginal sur les valeurs fondamentales.)
- **High Five non officiel**— Cette reconnaissance non officielle peut être faite en tous lieux et en tout temps par un employé qui désire souligner l'apport d'un collègue qui fait preuve d'initiative, de dévouement, qui a une attitude positive et offre un excellent service à la clientèle.
- **Années de service chez Agricorp**— Afin de souligner la contribution des employés au sein d'Agricorp, des certificats sont remis aux employés qui travaillent pour Agricorp depuis au moins 10 années.

Durant l'exercice 2008-2009, 34 employés et 7 équipes ont été proposés pour les prix High Five.

Regard vers l'avenir

Dans le cadre de son plan de renouvellement, Agricorp a présenté une vision de transformation de la prestation des services en vue d'offrir un excellent service à la clientèle, y compris le développement de sa capacité à assurer la prestation de programmes complexes en constante évolution destinés aux agriculteurs ontariens. Dans un proche avenir, les clients d'Agricorp pourront :

- Connaître les engagements d'Agricorp envers la prestation de services, obtenir le service auquel ils s'attendent et faire des commentaires sur les programmes et les services;
- Obtenir du service d'une organisation qui fait preuve de souplesse et qui est composée d'employés chevronnés, qualifiés et qui font preuve d'engagement;
- Choisir parmi une gamme de programmes de gestion des risques en utilisant le moyen de communication qu'ils privilégient pour faire affaire avec Agricorp;
- Être certains que tout nouveau programme conçu pour répondre aux besoins d'un secteur dynamique sera appuyé par des données intégrées plus précises;
- Tirer profit d'une information inter-programmes pour chacune de leurs activités commerciales et de procédures internes précises et uniformes qui

sont informatisées dans la mesure du possible;

- Être assurés que les principes d'obligation de rendre des compte au public continueront d'être suivis.

Agricorp est conscient que cette vision constitue un engagement à long terme qui devra donner lieu à des décisions stratégiques concernant le financement de l'organisation. Dans le contexte des limites financières actuelles et de la conjoncture économique, Agricorp apportera des changements à sa prestation de services à pas mesurés.

À court et à moyen termes, Agricorp apportera des améliorations relatives au service à la clientèle et à l'efficacité en matière de prestation de services qui permettront de créer une expérience client prévisible et uniforme pour l'ensemble des programmes. Ce travail nous permettra également de répondre plus rapidement et de manière plus efficace à l'arrivée de nouveaux programmes tout en réduisant au minimum leur incidence sur les autres priorités en matière de prestation de services.

Agricorp se concentrera d'abord à uniformiser ses processus et veillera à ce que ses effectifs appuient ceux-ci. Les processus normalisés permettront d'obtenir trois résultats :

- Un traitement plus fiable, opportun et simplifié des dossiers des clients;
- Un environnement de prestation des services pouvant s'adapter plus facilement aux nouveaux programmes, aux changements de politiques, à l'intégration de programmes ou à l'utilisation novatrice de données conformément au cadre stratégique de Cultivons l'avenir;
- De solides assises pour de futures améliorations technologiques et pour plus d'efficacité.

Agricorp continuera également d'apporter des améliorations graduelles à ses systèmes informatiques existants tout en collaborant avec d'autres provinces afin d'explorer différentes options en vue d'une solution technologique à long terme.

Agricorp s'efforce de gagner l'appui et la confiance des agriculteurs ontariens. Il est essentiel qu'Agricorp s'assure que ses clients sont au centre de ses valeurs et qu'elle crée une excellente expérience client.





Faits saillants
financiers

PCSRA/Agri-stabilité

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a fait l'objet d'une transition pour passer au programme Agri-stabilité à compter de l'année de programme 2007. Les paiements au titre des programmes de 2006 et des années antérieures sont versés aux termes du PCSRA.

Durant l'exercice 2008-2009, plus de 8 100 participants au PCSRA et à Agri-stabilité ont reçu des paiements totalisant 233 millions de dollars. Des sommes additionnelles accordées en vertu du Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario ont été ajoutés aux paiements au titre du PCSRA/Agri-stabilité.

Fonds d'Assurance-production

En 2008, les producteurs ont dû faire face à des conditions climatiques variées presque partout en Ontario, ainsi qu'à des prix plus élevés pour les produits agricoles. La plupart des cultures ont bénéficié du temps humide, ce qui a permis d'obtenir des rendements au-dessus de la moyenne. Cependant, des situations météorologiques localisées ont entraîné des variations importantes dans certaines régions. Agricorp a versé des indemnités de 53 millions de dollars, une diminution importante comparativement aux versements de 111 millions de dollars en 2007. Le solde du fonds d'Assurance-production s'élève à ce jour à 422 millions de dollars, ce qui représente une hausse importante comparativement à 325 millions de dollars en 2007.

Programme de gestion des risques (PGR)

Le PGR est un programme pilote triennal annoncé par la province en 2007, qui vise à aider principalement les producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux. Ce programme pilote a versé un montant supplémentaire de 8 millions de dollars à 9 300 producteurs pour la campagne agricole 2007, à titre d'avance sur la portion de l'Ontario des paiements au titre d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2007.



Autres programmes gouvernementaux

Les nouveaux programmes servent à répondre rapidement aux nouvelles contraintes survenant dans certains secteurs agricoles. En 2008, le Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV) a été lancé et Agricorp a commencé à assurer la prestation du programme. Au total, Agricorp a versé un montant additionnel de 23 millions de dollars aux producteurs ontariens en vertu de programmes ponctuels (nouveaux et existants) et d'autres programmes de plus petite envergure.

Programme d'autogestion du risque (PARG)

Le PARG est un programme de gestion du risque financé par le gouvernement provincial, et conçu pour aider les horticulteurs ayant participé au programme Agri-stabilité pendant l'année de stabilisation 2008. Les fonds des producteurs sont déposés dans un compte PARG et ces derniers bénéficient d'une contrepartie équivalente du gouvernement provincial. Les producteurs ayant des pertes dans les récoltes des 140 cultures horticoles couvertes par le régime peuvent retirer des fonds pour remplacer le revenu perdu. Au cours de l'exercice 2008-2009, les participants au PARG ont reçu des paiements de 8,5 millions de dollars dans le cadre de ce programme.

Fonds d'administration générale

Agricorp reçoit du financement du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada pour acquitter les coûts encourus pour l'administration de ces programmes selon des ententes d'exécution de programmes.

Notes

Des renseignements détaillés sur les paiements de programmes versés dans le cadre des différents programmes sont présentés dans la section d'information de la note 4 des états financiers.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de l'organisme.

Randy Jackiw
Directeur général

Le 25 juin 2009

Erich Beifuss
Directeur des finances

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

À AgriCorp

et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2009, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 2009

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca



Bilan

Au 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009			2008
	Fonds d'administration générale	Assurance- production	Total	(note 3)
Actif				
Trésorerie	1 654	404	2 058	888
Placements (note 6)	1 500	455 016	456 516	352 307
Comptes débiteurs (note 5)	15 250	4 106	19 356	19 644
Fonds administrés (note 4)	48 458	-	48 458	34 385
Charges payées d'avance	849	-	849	167
Immobilisations (note 7)	2 057	-	2 057	3 795
Actif total	69 768	459 526	529 294	411 186
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	6 182	2 974	9 156	8 981
Primes et revenu reportés (note 10)	7 370	22 851	30 221	29 057
Provision pour indemnités non payées	-	11 860	11 860	5 762
Fonds administrés (note 4)	48 458	-	48 458	34 385
Passif total	62 010	37 685	99 695	78 185
Soldes des fonds	7 758	421 841	429 599	333 001
Passif total et soldes des fonds	69 768	459 526	529 294	411 186

Approuvé au nom du conseil d'administration

David Epp, Président par intérim

Randy Jackiw, Directeur général

État des résultats d'exploitation et soldes des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009			2008
	Fonds d'administration générale	Assurance- production	Total	(note 3)
Revenus				
Fonds de fonctionnement Ontario et Canada (note 9)	39 571	-	39 571	34 423
Primes des producteurs	-	56 137	56 137	45 021
Financement - Ontario et Canada	-	85 454	85 454	68 910
Ventes, conseils et autres services	7 837	-	7 837	5 778
Revenu de placement	113	15 026	15 139	16 178
Total des revenus	47 521	156 617	204 138	170 310
Charges				
Indemnités	-	53 052	53 052	111 604
Réassurance (note 11)	-	19 260	19 260	16 217
Administration	47 579	-	47 579	40 233
Créances irrécouvrables	-	473	473	29
Total des charges	47 579	72 785	120 364	168 083
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(58)	83 832	83 774	2 227
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant dis- ponibles à la vente	-	12 824	12 824	1 141
Soldes des fonds, début de l'exercice	7 816	325 185	333 001	329 633
Soldes des fonds, fin de l'exercice	7 758	421 841	429 599	333 001



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

	2009			2008
	Fonds d'administration générale	Assurance- production	Total	(note 3)
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement				
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(58)	83 832	83 774	2 227
Éléments n'exigeant pas de débours directs :				
Amortissement des immobilisations	2 206	-	2 206	2 689
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	-	12 824	12 824	1 141
	2 148	96 656	98 804	6 057
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Variation nette des comptes débiteurs	(5 982)	6 270	288	(5 875)
Variation nette des charges payées d'avance	(682)	-	(682)	226
Variation nette des comptes créditeurs et charges à payer	772	(597)	175	3 391
Variation nette des primes et revenus reportés	3 574	(2 410)	1 164	13 640
Variation nette des indemnités non payées	-	6 098	6 098	4 245
	(2 318)	9 361	7 043	15 627
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement, montant net				
	(170)	106 017	105 847	21 684
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Diminution (augmentation) des placements	1 496	(105 705)	(104 209)	(20 498)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations	(468)	-	(468)	(1 945)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie				
	858	312	1 170	(759)
Trésorerie au début de l'exercice				
	796	92	888	1 647
Trésorerie à la fin de l'exercice				
	1 654	404	2 058	888



Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario (ci-après « l'organisme ») en date du 1^{er} janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droit – l'Assurance-production (AP) et des programmes de transfert de droit, qui sont administrés par l'organisme au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

Programme sans transfert de droit

L'AP a été créée en 1966 et agit aux termes de la Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Programmes de transfert de droit

Le programme Agri-stabilité, le programme ontarien de gestion des risques (PGR) et le programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV) sont des exemples actuels de programmes de transfert de droit. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 4, sont administrés par l'organisme au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec l'organisme. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par l'organisme dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux.

Autre

L'organisme est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes*

agricoles. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, les principales obligations de l'organisme consistent à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Règles de présentation

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables résumées ci-dessous :

L'organisme a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Il a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(c) Régime de retraite

L'organisme parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein. L'organisme contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la



méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement par rapport à la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme consistent en la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des placements à long terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités non payées. Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes - disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres instruments financiers. L'organisme classe ses actifs financiers et ses passifs financiers de la manière suivante :

- L'organisme classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur, dont les variations sont inscrites dans les résultats.
- Les investissements à long terme dans les obligations et les débetures sont classés soit disponibles à la vente, soit détenus à des fins de transaction, et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débetures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur et les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans le revenu de placement net dans l'état des résultats d'exploitation. Les obligations et les débetures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés portés au débit de l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés dans le revenu de placement net

à l'état des résultats d'exploitation.

- Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs, les charges à payer et la provision pour indemnités non payées sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- L'organisme a choisi d'utiliser la méthode de comptabilisation à la date de transaction pour les achats et les ventes d'actifs financiers.



En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié de nouvelles normes comptables : le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – présentation ». Ces normes devaient être en vigueur lors de la préparation des états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. En décembre 2008, toutefois, l'ICCA a éliminé l'exigence de l'adoption de ces normes comptables pour les organismes sans but lucratif. L'organisme continue de fournir l'information requise et présente ses états financiers conformément au chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – information à fournir et présentation » pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

(e) Constatation des revenus

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

(f) Utilisation d'estimations

Afin que les états financiers soient conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction emploie des estimations et des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif ainsi que sur la valeur comptable des revenus, des charges ainsi que des soldes des fonds de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de telles estimations.

(g) Modifications futures aux conventions comptables

L'ICCA a publié des modifications au chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA* qui ont trait aux organismes sans but lucratif. Ces modifications rendent maintenant facultative la présentation de l'information sur l'actif net investi dans les immobilisations, exigent l'application du chapitre 1540, « État des flux de trésorerie », et exigent la déclaration des revenus et des charges d'exploitation selon les données brutes dans l'état des résultats d'exploitation, à moins que ces renseignements ne soient pas exigés conformément à d'autres directives de l'ICCA.

Un nouveau chapitre, le chapitre 4470 du *Manuel de l'ICCA*, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », exige la présentation de certaines informations lorsque les charges de fonctionnement général sont imputées à d'autres fonctions.

Les modifications dans les conventions comptables mentionnées ci-dessus s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La direction de l'organisme évalue actuellement les répercussions de ces modifications sur ses états financiers. La direction ne s'attend pas à ce que ces modifications aient des répercussions importantes sur les informations fournies dans les états financiers.

(h) Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, l'organisme a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital ». Le chapitre 1535 établit les normes de présentation des données qualitatives et quantitatives concernant le capital d'une entité et la façon dont il est géré. Ce chapitre requiert également la présentation des exigences et traite des conséquences d'une non-conformité. Voir la note 15.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à l'examen de ses conventions comptables en matière de constatation des revenus et du passif en ce qui a trait aux programmes de transfert de droit. Puisque l'organisme agit à titre d'agent pour les programmes de transfert de droit, l'organisme a modifié ses

conventions comptables par rapport à ces programmes afin de mieux représenter la véritable nature de ces activités. Par conséquent, l'organisme ne comptabilise plus les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes dans ses états financiers, selon le chapitre 3400 du *Manuel de l'ICCA* et l'abrégé CPN-123 de l'ICCA. L'organisme comptabilise les fonds en main de ces programmes comme un bien administré et comme des fonds administrés payables. Ces modifications aux conventions comptables ont eu pour résultat le retraitement des états financiers de 2008 afin de respecter les conventions comptables actuelles. Pour obtenir plus de renseignements sur les fonds administrés, voir la note 4.

4. FONDS ADMINISTRÉS

L'organisme fournit des fonds sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter et verser aux producteurs des paiements au titre de programmes agricoles. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Les ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements de programme sont calculés selon les exigences officielles du programme et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Comme le décrit la note 3, l'organisme ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes.

(a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux





producteurs une protection contre les baisses des marges agricoles. Dans le cadre d'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit

d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et ontarien se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme ontarien de gestion des risques (PGR)

Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008 et 2009. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario et réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

(c) Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC)

Le POSTC est entré en vigueur le 7 juin 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs un paiement en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production agricole de 2000 à 2004. Le paiement du gouvernement de l'Ontario représente 66,67 % du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production. Le

financement de l'Ontario à ce programme se limite à 55 millions de dollars.

(d) Programme d'autogestion du risque (PAGR)

En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien. Les indemnités sont payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et prend fin le 31 mars 2011.

(e) Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV)

Le PTVV a été établi en 2008 en vertu d'une entente entre le MAAARO et l'organisme afin d'indemniser les producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres répondant aux critères d'admissibilité pour une partie des coûts d'enlèvement et d'élimination d'arbres fruitiers et (ou) de plants de vigne. Ce programme volontaire a été conçu pour aider les producteurs à s'adapter aux pressions de l'industrie et à l'évolution des marchés. Ce programme est en vigueur pour les exercices 2008, 2009 et 2010. L'accord pour la prestation du programme prend fin le 31 mars 2011.

(f) Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (POHEBP)

Le POHEBP est entré en vigueur le 13 décembre 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Selon les conditions de l'accord, les producteurs ont droit à ce paiement ponctuel s'ils ont reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (PTCP) ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC) et si au moins la moitié de leurs ventes totales admissibles était constituée de denrées particulières comme l'horticulture ou de l'élevage bovin ou porcin. Ce paiement est calculé selon une formule précise. Ce programme est financé par l'Ontario jusqu'à un montant maximal de 140 millions de dollars.



(g) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (PSAG)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

(h) Programme d'éradication du virus de la sharka (PEVS)

Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles. L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008 et prend fin le 31 mars 2011.

(i) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)

L'ITES est entrée en vigueur le 18 mai 2006 et a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010. Le gouvernement fédéral paiera 100 % des coûts du programme dont 98 millions de dollars sont prévus pour les producteurs de l'Ontario pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(j) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)

Le POES est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011. Le coût total du programme est évalué à 66 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(k) Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario (PARPRJO)

Le PARPRJO est entré en vigueur le 15 juin 2007 et a pris fin le 31 mai 2008. Selon les conditions de l'entente, les producteurs de raisin à jus sont admissibles à une compensation, en fonction d'un montant maximal par acre, pour le retrait des pieds de vigne de raisins et des systèmes de soutien. Ce programme est financé par l'Ontario et son coût est évalué à 2,7 millions de dollars.

(l) Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à tous les agriculteurs en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus d'inscrire leur entreprise agricole. En échange d'un droit d'inscription, les agriculteurs paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un organisme agricole de leur choix. L'organisme recueille le droit d'adhésion du producteur et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole choisi par le producteur.



Le tableau suivant résume les opérations relatives aux fonds administrés pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 31 mars 2008	Financement fédéral	Financement provincial	Autre financement	Paiements	Solde de fermeture 31 mars 2009
Agri-stabilité	17 498	145 580	96 792	4 820	(233 403)	31 287
PGR	2 907	-	6 800	5 712	(8 150)	7 269
POSTC	2 348	-	-	30	(1 631)	747
PAGR	2 458	-	3 836	4 306	(8 459)	2 141
PTVV	-	-	6 250	28	(5 214)	1 064
POHEBP	1 276	-	10 000	430	(9 344)	2 362
PSAG	3 592	-	-	220	(989)	2 823
PEVS	168	2 370	1 492	(16)	(3 757)	257
ITES	2 021	(650)	-	(377)	(968)	26
POES	1 525	-	-	(658)	(602)	265
PARPRJO	-	-	199	-	(199)	-
Autre	592	-	-	(375)	-	217
Total	34 385	147 300	125 369	14 120	(272 716)	48 458

État estimatif des dépenses à engager pour les paiements de programmes :

L'état estimatif des dépenses à engager pour les paiements de programmes est le montant prévu que l'organisme s'attend à verser aux producteurs pour les programmes administrés par l'organisme. Conformément à la modification de convention comptable, qui est décrite à la note 3, ces montants ne sont plus inscrits au bilan de l'organisme.

État estimatif des dépenses à engager
(en milliers de dollars) 31 mars 2009 31 mars 2008

Agri-stabilité	298 017	331 140
PGR	5 595	9 346
POSTC	1 445	3 075
PAGR	4 519	12 978
PTVV	6 686	-
POHEBP	1 020	10 363
PSAG	2 793	682
PEUS	1 648	4 378
ITES	6 739	7 507
POES	4 469	4 970
PARPRJO	-	199
Autre	184	228
Total	333 115	384 866



5. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme, ainsi que les montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2009	2008
Financement gouvernemental Canada	11 688	16 521
Financement gouvernemental Ontario	6 069	2 664
Autre	1 599	459
Total	19 356	19 644

6. PLACEMENTS

Les lois limitent les placements de l'organisme à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable et juste valeur	
	2009	2008
Court terme	125 511	67 728
Long terme		
Gouvernement du Canada	29 676	27 383
Province d'Ontario	117 204	111 406
Autres gouvernements provinciaux	50 198	41 052
Services publics provinciaux	4 831	28 038
Institutions financières	129 096	76 700
Total des placements à long terme	331 005	284 579
Total des placements	456 516	352 307

(b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2009	2008
Moins de 1 an	125 511	67 728
De 1 an à 3 ans	107 207	103 745
De 3 à 5 ans	171 306	107 038
Plus de 5 ans	52 492	73 796
Total	456 516	352 307

7. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette 2009	Valeur Comptable nette 2008
Mobilier et agences	1 060	612	448	668
Matériel informatique	5 960	5 323	637	878
Logiciels	6 125	5 888	237	1 183
Améliorations locatives	1 866	1 131	735	1 066
	15 011	12 954	2 057	3 795

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur :

Pour certains des instruments financiers de l'organisme, tels que la trésorerie, les placements à court terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de l'organisme.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe de l'organisme. Les



taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 3,55 % à 6,25 % avec un rendement moyen pondéré de 5,02 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un impact considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Le risque de crédit encouru par l'organisme provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés, des obligations d'État et de la possibilité selon laquelle les entités pour lesquelles l'organisme avance les fonds pourraient éprouver des difficultés et pourraient ne pas remplir leurs obligations contractuelles. La loi restreint le type de placements que peut détenir l'organisme, à savoir les titres de créance canadiens de qualité supérieure et les placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. FONDS DE FONCTIONNEMENT - ONTARIO ET CANADA

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration du FAP, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PAGR est financé par le gouvernement fédéral ou

le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Le coût de l'administration des programmes PGR, POSTC, POHEBP, POES et PARPRJO est assumé par le gouvernement de l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (échantillonnage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

10. PRIMES ET REVENUS REPORTÉS

Les primes reportées sont les primes (22,9 millions de dollars) payées en avance au fonds d'Assurance-production (FAP) pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations ainsi que les charges payées d'avance (2,6 millions de dollars) et les droits d'Agri-stabilité (4,8 millions de dollars) qui seront portés au crédit lorsqu'ils seront acquis.

11. CONVENTION DE RÉASSURANCE

L'organisme gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes du FAP selon les seuils négociés. L'organisme a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'AP 2008 supérieures à 257 millions de dollars jusqu'à concurrence de 408 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2008 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu de l'organisme.



12. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps

plein. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées de l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009	2008
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	13 175	10 565
Coût des services rendus de l'exercice	1 130	1 225
Frais d'intérêt	842	691
Cotisations des employés	1 161	947
Prestations versées	(333)	(253)
Gain actuariel	(5 119)	-
Solde à la fin de l'exercice	10 856	13 175
Actif du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	10 308	9 243
Rendement réel (perte) de l'actif du régime	(2 251)	(788)
Cotisation patronale	1 662	1 159
Cotisations des employés	1 161	947
Prestations versées	(333)	(253)
Juste valeur à la fin de l'exercice	10 547	10 308
Situation de capitalisation		
Surplus (déficit) du régime	(309)	(2 867)
(Gain)/perte actuariel non amorti	409	2 547
(Obligation) actif transitoire non amorti	(91)	(104)
Actif (obligation) au titre des prestations constituées	9	(424)



L'actif (l'obligation) au titre des prestations constituées est inclus(e) dans les comptes créditeurs et les charges à payer. Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations de retraite de l'organisme sont les suivantes :

	2009	2008
	%	%
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	8,5	5,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,5	5,5
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime	7,0	7,0
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations de l'organisme se présente comme suit :

(en milliers de dollars)

Coût des services rendus de l'exercice	1 130	1 225
Frais d'intérêt	842	691
Rendement prévu de l'actif du régime	(809)	(700)
Amortissement de l'actif (l'obligation) transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte non constatée	79	6
Charge nette du régime de retraite	1 229	1 209

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. L'actif du régime était investi dans trois fonds équilibrés jusqu'au 1^{er} mai 2009, date à laquelle l'organisme a retenu les services d'un autre administrateur de régimes de retraite et l'actif du régime est actuellement investi dans un fonds de placement diversifié.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2009. En date du 1^{er} janvier 2009, le régime était sous-financé d'un montant approximatif de 4,4 millions de dollars sur la base de la pérennité. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2010.

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements aux termes de contrats de location

L'organisme loue ses locaux à bureaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location et les autres obligations sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
2010	2 190
2011	1 927
2012	592
	<u>4 709</u>

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, l'organisme peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre l'organisme. L'organisme ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont pendants ou qui font l'objet d'une revendication aient un impact important sur la situation financière de l'organisme ou sur ses résultats d'exploitation.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. L'organisme a versé 616 000 \$ pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, l'organisme a versé 1,3 million de dollars à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

15. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, le principal objectif de l'organisme est de protéger sa capacité de continuer d'être une entreprise en exploitation, afin qu'elle puisse continuer



Établir un lien entre
producteurs et programmes

Pour nous joindre :

1 Stone Road West
C.P. 3660, succ. Centrale
Guelph (Ontario) N1H 8M4
Téléphone : 1 888 247-4999
Télécopieur : 519 826-4118
www.agricorp.com

English version available

Agricorp Annual Report 2008-2009 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)
Agricorp Rapport annuel 2008-2009 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)

d'assurer la prestation de régimes et des services jouant un rôle de filet de sécurité agricole pour les secteurs agricoles et alimentaires en Ontario.

L'organisme est limité à l'administration du programme d'Assurance-production, aux programmes de gestion des risques de l'entreprise et à tout autre programme ayant fait l'objet d'une approbation. L'organisme s'assure qu'il dispose d'un capital et d'un fonds de roulement suffisants par le biais d'ententes de prestation avec ses partenaires financiers.

16. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 20 939 \$ en 2009 (22 421 \$ en 2008).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige l'organisme à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2008, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rému- nération (\$)	Avantages imposables (\$)
Beifuss, Erich	Directeur des finances	152 963	520
Bhimji, Zeenat	Architecte de l'information	104 197	365
Brown, Greg	Directeur de la gestion des risques	115 615	7 711
Cote-Kennedy, Annie	Directrice des communications	111 719	161
Ensaft, Masoud	Gestionnaire du développement des systèmes	102 068	363
Fung, Patrick	Contrôleur	110 591	390
Gallagher, Jocelyn	Directrice principale des ressources humaines et du développement organisationnel	132 465	460
Ip, Stephen	Directeur de la technologie de l'information	140 858	5 510
Jackiw, Randy	Président-directeur général	170 623	12 486
Lennox, Lee Ann	Directrice de la gestion stratégique et des communications	100 832	351
Li, Joyce	Gestionnaire principale du bureau de la gestion des projets ministériels	102 170	360
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	129 639	471
Vlcek, Michael	Directeur principal du développement des programmes	126 298	440
Wong, Roxana	Gestionnaire de projet principale	109 662	389

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été redressés selon la modification de convention comptable, décrite à la note 3.

